

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-06-25 - SUBVENTIONS (7.5.2) – ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) POUR L'ANNEE 2018

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 21 DECEMBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Nathalie BECHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY), Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de P. FLABAT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT (départ à compter de la 2018-06-41), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LALEVEE de la 2018.06.01 à la 2018.06.20), Patrice KNAPEK, Bernard DOMANIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISSETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de X. RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de M. GHAZZALE), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOIB (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lucette LALEVEE (présente à compter de la 2018.06.21), Alain BOURGEOIS, Catherine GAY (présente à compter de la 2018.06.07), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT), Marie-Jeanne CHRETIEN, Christian CHARTON (ayant la suppléance d’A. COCUSSE), Denis PICARD, Christelle AMMARI, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Corinne LALANCE, Frédérique SAUVAT, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT, Alain COCUSSE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.06.20 : 10 avis de procuration. A compter de la 2018.06.21 : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.06.06 : <u>58 présents</u> . De la 2018.06.07 à la 2018.06.20 : <u>59 présents</u> . De la 2018.06.21 à la 2018.06.40 : <u>60 présents</u> . De la 2018.06.41 à la fin : <u>59 présents</u> .
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.06.06 : <u>68 votants</u> . De la 2018.06.07 à la 2018.06.40 : <u>69 votants</u> . De la 2018.06.41 à la fin : <u>68 votants</u>

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulaises,

Considérant que le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif d'aide sociale, subsidiaire aux dispositifs de droit commun pour les jeunes de 16 à 25 ans en difficultés. Il intervient dans les domaines de l'accès à l'emploi, à la formation, à l'éducation, à la culture, et à la mobilité.

Considérant que, depuis 2011, l'ex-CCT verse, en lieu et place des communes membres, une participation communautaire annuelle plafonnée à 7500 €, afin d'aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans,

Considérant que la gestion administrative du FAJ est assurée par la Mission Locale du Toulais, les décisions d'attribution des aides étant prises par le TAMS Terres de Lorraine,

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour les jeunes en difficulté et afin de contribuer au fonctionnement de ce dispositif d'aide,

Considérant également les besoins effectifs de cette structure pour l'exercice en cours, Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir approuver le versement d'une subvention à la Mission Locale du Toulais, afin de contribuer au développement des aides à destination des jeunes en difficultés sur le territoire de la Communauté de Communes du Terres Toulaises,

Etant précisé que, pour l'année 2017 le fonds a été utilisé ainsi :

317 Jeunes ont bénéficié du FAJ

264 pour des actions collectives

53 demandes individuelles accordées dont la moyenne des sommes ont été de 170 €

53.6 % des bénéficiaires sont de la CC2T

La majorité des sommes octroyées concerne la mobilité (achat de titres de transport, pass permis, le soutien à l'apprentissage du code de la route, la location de scooter (caution).)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'Autoriser l'attribution et le versement, à la Mission Locale du Toulais, d'une subvention de 7 500€, étant précisé que le versement sera effectué à l'article 6574 fonction 524 du budget principal 2018,**
- **D'Autoriser le Président à signer tout document découlant de cette décision.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX